



**Monceau Générale
Assurances**

Rapport annuel 2007

Sommaire

Rapport du Directoire.....	p.4
Rapport du Conseil de surveillance	p.6
Rapport du Commissaire aux comptes	p.7
Compte de résultats	p.8
Bilan.....	p.10
Annexe aux comptes 2007	p.12
Résolutions	p.35

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au 30 juin 2008

Président :	Jean-Pierre Thiolat
Vice-Président :	Emmanuel Sales
Secrétaire :	Guy Beaumont
Membres :	Capma & Capmi représentée par Bernard Desrousseaux Mutuelle Centrale de Réassurance représentée par Paul Tassel Monceau Investissements Mobiliers représentée par Alain Gerbaldi Serge Benard Philippe Charté Robert Choplin François Cochet Michel Cornet Bernard Petitpierre Henri Saint-Olive

DIRECTOIRE

Président :	Gilles Dupin
Membres :	Michel Lecamp Anne-Cécile Martinot Jean-Marc Poisson

RAPPORT DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous rendre compte de l'activité de Monceau Générale Assurances au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et soumettre à votre approbation les comptes, bilan, comptes de résultats et annexes, arrêtés au 31 décembre 2007.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et modifications reçues en application des articles L.233-7 et L.213-12 dudit code, nous vous rappelons que le capital social de votre société anonyme se compose de 997 375 actions de 15.24 euros chacune détenues par la Mutuelle Centrale de Réassurance à 99,99%, soit 997 359 actions, les autres actionnaires, au nombre de 14, en détenant chacun une, ou deux s'agissant de Monceau Investissements Mobiliers.

La gouvernance de l'entreprise

Le **Conseil de surveillance**, sur présentation à l'Assemblée générale du 26 juin 2007, a accueilli deux nouveaux membres, Messieurs Michel Cornet et Emmanuel Sales ; nommés pour six ans, ils verront donc leur mandat expirer avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2012.

Le Conseil de surveillance, dans sa réunion du 5 septembre 2007, a par ailleurs pris acte de la démission de Monsieur Philippe Desage du **Directoire** et nommé Monsieur Michel Lecamp. Le mandat de Monsieur Henry Lagache, arrivé à son terme, n'a pas été renouvelé.

La liste des mandats et fonctions exercées déclarées par chacun des mandataires sociaux figure dans l'annexe aux comptes.

Services de qualité et rénovation du réseau d'agents généraux : une volonté devenue réalité

Dans la continuité des actions engagées par le Directoire depuis décembre 2005, les **chantiers de formation, de fiabilisation, d'organisation et d'assainissement** menés tant sur le portefeuille et le réseau que sur les méthodes et moyens centraux se sont poursuivis.

Le réseau d'Agents généraux dispose ainsi, au sein du Gie **Monceau assurances dommages**, d'une équipe d'inspection technique, commerciale et comptable renouvelée et renforcée, dotée de procédures formalisées de contrôle des délégations. Assortie de démarches volontaristes de traitement des arriérés en agence, ces procédures contribuent grandement à améliorer l'efficacité des agents généraux, les délais, la surveillance et donc la maîtrise des risques. Inévitablement, il a fallu, grâce à ces outils et à cette politique, procéder à des révocations d'agents ; au-delà du traumatisme commercial que ces sanctions peuvent engendrer, elles sont aussi une opportunité de moderniser et rajeunir ce réseau, par le recrutement de professionnels motivés et qui adhèrent aux valeurs et à l'éthique de notre société et du groupe auquel elle appartient.

Fruit du travail collectif réalisé en concertation avec les agents généraux, la toute nouvelle gamme de contrats **d'assurance pour l'habitation**, avec six formules répondant à l'ensemble des besoins de la clientèle et un contrat de responsabilité civile vie privée, lancée à la fin du printemps 2007 et sur laquelle les agents et leurs collaborateurs ont été formés tout au long de l'été qui a suivi, a été très bien accueillie. En seulement six mois, elle a permis d'enrayer l'amenuisement des portefeuilles de cette gamme.

Enfin, le chantier de réfection de la signalétique extérieure des points de vente se poursuit, à un rythme certes inférieur à celui espéré, permettant la diffusion de messages visuels forts vers le public.

Un développement sous contrôle : le courtage à gestion déléguée

Le courtage à gestion délégué représente aujourd'hui un axe important du développement de Monceau Générale Assurances, s'inscrivant dans la logique constante du groupe : **privilégier les réseaux de distribution exclusifs**, dans l'esprit si ce n'est en droit, et pouvant être des vecteurs de **développement en assurance vie**. Si le chiffre d'affaires augmente, c'est effectivement surtout grâce aux volumes apportés par les derniers accords de courtage passés. Ce ne doit pas être au détriment de la marge : notre société reste donc vigilante pour préserver ses objectifs de gestion et maîtriser ses risques autant que son image.

Les traitements des portefeuilles de courtage anciens, issus des transferts opérés précédemment depuis d'autres sociétés du groupe, ont également été renforcés, rationalisés, fiabilisés : leur gestion est désormais entièrement regroupé à Vendôme sous la responsabilité des équipes de Monceau assurances dommages et utilise le système d'information unique de Monceau Générale Assurances. L'ensemble est donc désormais uniformisé et normalisé.

La rupture d'avec le cabinet néo-calédonien n'est pas sans poser quelques problèmes. Les relations sont entachées par une perte de confiance liée à d'évidentes dissimulations et mauvaises gestions des dossiers sur place. Le rapatriement pour la gestion par les services vendômois des sinistres en cours ne se passe pas sans difficultés. Menée par le Directoire et son Président, l'affaire est régulièrement soumise à l'arbitrage et au contrôle du Conseil de surveillance.

Les échecs avec l'Ocam et la Marf, au-delà des effets propres à chacun des dossiers qui continuent de se produire, ont conduit à **diversifier la stratégie de développement** par le groupe de ses opérations non-vie, stratégie presque exclusivement fondée sur la recherche d'une alliance avec une structure présentant des caractéristiques semblables à celles de Monceau Générale Assurances pour construire un ensemble économique plus fort à partir d'une direction commune aux deux entreprises. Une telle stratégie ne pourrait être mise en œuvre avec succès qu'avec des partenaires loyaux, dirigeant une entreprise saine,

caractéristiques que ni la CGA ni la Marf, toutes deux en liquidation après retrait d'agrément, n'ont en réalité présenté. La diversification passera donc aussi par un développement des points de vente et du courtage, mais dans un souci permanent de transparence et d'exclusivité.

Dans cet esprit, les deux cabinets de courtage d'assurance détenus par le groupe ont été fusionnés en 2007 : Multi Gestion Assurances assurait la gestion des points de vente en déshérence, employant du personnel salarié dédié, Agor'Assur se concentrant essentiellement sur la gestion et le développement des affaires directes et la recherche de produits et contrats externes adaptés pour les clients des agents généraux. Le nouvel Agor'Assur issu de cette union a vocation à développer de nouveaux portefeuilles et dynamiser l'extension du pôle assurance vie du groupe.

Des méthodes de travail sous contrôle

En matière de méthodes de travail, trois chantiers se poursuivent. Dans le cadre de la normalisation imposée de **Solvabilité II**, notre groupe a choisi d'anticiper et de transformer une contrainte en opportunité et s'est doté d'équipes et de moyens pour amplifier ses efforts de rationalisation, de formalisation et de contrôle. Parallèlement, sans répondre officiellement au questionnaire, la société a pratiqué les tests QIS 3 d'évolution des normes quantitatives de solvabilité. Hautement critiquable dans bien des domaines, cette évolution réglementaire, à laquelle notre société pourrait faire face dès aujourd'hui, présente cependant une opportunité d'attraction de nouveaux partenaires, dont la santé financière ne ferait aucun doute mais dont la taille ne permettrait pas l'application réglementaire : celle-ci étant particulièrement complexe, acquérir le savoir-faire et le mettre à la disposition de partenaires est un véritable atout pour Monceau Générale Assurances et pour le groupe Monceau Assurances.

En second lieu, les équipes vendômoises et parisiennes dédiées à Monceau Générale Assurances ou plus généralement à l'assurance de dommages du groupe ont été très largement réorganisées, faisant désormais de **Vendôme un pôle amiral complet**.

Quant au projet de **refonte du système d'information** dédié à l'activité, dont l'ambition est la mise en cohérence de systèmes informatiques et surtout de gestion et de souscription aujourd'hui multiples, il affiche une progression accélérée et rationalisée. Placé sous la tutelle directe des membres du Directoire de Monceau Générale Assurances, il utilise des ressources de maîtrise d'ouvrage, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre dédiées, constituées de personnels expérimentés.

Des résultats chiffrés en ligne avec la stratégie

La stratégie et les efforts conduits depuis trois ans doivent produire à terme des effets divers, parfois contraires :

- dans le réseau d'agents généraux, les révocations, suivies de remplacements, n'ont pas d'effet à la baisse sur le chiffre d'affaires ; c'est la refonte de la gamme et la dynamisation de ce réseau qui enrayeront l'amenuisement des portefeuilles, dont il faut noter qu'il n'affecte d'ailleurs pas tous les agents ;
- dans le courtage, la conclusion de nouveaux accords et l'extension de l'activité propre doivent conduire à une

augmentation des volumes sans sacrifice de marge ;

- la rationalisation des processus et des équipes sur lesquels l'entreprise investit aujourd'hui a pour objectif une baisse des coûts relatifs et une meilleure maîtrise des risques.

Monceau Générale Assurances traverse actuellement une période transitoire supportant donc des effets contraires. Ainsi, les **primes acquises** baissent encore de 3,1%, soit 2,5 millions d'euros, masquant ainsi les évolutions contrastées des deux typologies de réseau :

- le chiffre d'affaires réalisé par les agents généraux diminue de 4,2 millions d'euros répartis sur l'ensemble des branches, mais les efforts sur la gamme habitation ont déjà permis d'inverser la tendance : les volumes du second semestre de la catégorie sont stables comparés à ceux de la même période en 2006 ;
- le courtage à gestion déléguée voit son activité progresser de 2%, la perte de l'aliment Ocam, d'encre 3,7 millions d'euros mais achevée cette année, étant compensée par la progression des trois grands courtiers du réseau ; le dernier en date, conclu fin 2006, représente un apport net de 6 millions d'euros pour l'exercice.

La **charge de sinistres** s'est allégée fortement, tant en volume qu'en pourcentage des primes, malgré l'augmentation des fréquences en automobile et la continue aggravation des sinistres corporels les plus lourds (prise en charge par le réassureur). Par ailleurs, conscient des effets pervers de la clause de participation aux bénéfices conventionnelle, devenue obsolète, le réassureur mutualiste a accordé à Monceau Générale Assurances une commission de réassurance exceptionnelle d'un million et demi d'euros.

Même si **Monceau assurances dommages** a récemment pratiqué plusieurs recrutements, les **frais généraux du groupement d'intérêt économique** progressent moins que la part prise en charge par Monceau Générale Assurances. Le groupe et ses adhérents ont en effet choisi d'uniformiser et clarifier les méthodes de répartition des frais de Gie. Cette décision a joué en défaveur de MGA dont les frais croissent de 13,2%, soit 2 371 milliers d'euros. Leur répartition a été affinée et tient compte de remarques formulées par l'Autorité de Contrôle. À hauteur respectivement de 14 028 milliers d'euros, 5 617 milliers d'euros et 677 milliers d'euros, ils évoluent de +8,4% pour les frais d'acquisition, +42,2% pour les frais d'administration alors que les charges techniques sont inférieures de 36,3%.

La société a versé au cours de l'exercice 65 000 euros de rémunérations brutes aux membres du Directoire, 10 350 euros de jetons de présence et 2 754 euros de remboursements de frais aux membres du Conseil de surveillance.

En résulte une amélioration du **résultat technique** de 383 milliers d'euros.

Les produits des **placements** nets de charges progressent de 5% à 3 391 milliers d'euros, essentiellement sous l'effet des arbitrages opérés, dans une moindre mesure du revenu des placements obligataires.

Grâce aux évolutions favorables des contentieux sociaux en cours, le résultat exceptionnel de la société est quasiment nul.

Au global, le **résultat de l'exercice** présente un bénéfice de 380 milliers d'euros que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Au bilan, les placements s'établissent désormais à 67 880 milliers d'euros, les provisions techniques brutes à 114 266 milliers d'euros dont 57 039 milliers d'euros à la charge des réassureurs. L'actif incorporel, reflet des mouvements d'agents généraux, résulte de la mise à jour du calcul de leurs indemnités compensatrices ; il est en augmentation nette de 175 milliers d'euros. À noter ici les effets du travail important de surveillance des soldes d'agents : les créances sont en baisse de 751 milliers d'euros à la clôture.

La perte de 658 milliers d'euros de l'exercice 2006 a été affectée au report à nouveau. Si l'assemblée générale décide l'affectation du bénéfice de 2007 au report à nouveau, les capitaux propres s'élèveront à 20 369 milliers d'euros, en progression de 1,9% sur les 19 989 milliers d'euros affichés au terme de l'exercice précédent.

La société dispose au 31 décembre 2007 d'une **marge de solvabilité constituée** de 20 369 milliers d'euros pour une marge réglementaire requise de 8 423 milliers d'euros ; parallèlement, l'état réglementaire de couvertures des engagements privilégiés fait apparaître un **excédent** de 6 873 milliers d'euros, confirmant la bonne qualité de la structure du bilan de la société.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos agents généraux, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les collaborateurs de Monceau assurances dommages et ceux du Service central des mutuelles pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 30 JUIN 2008

Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-68 du Code du commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan	:	149.124.620, 36 €
Chiffre d'affaires	:	77.456.510, 11 €
Résultat de l'exercice	:	379 807, 40 €

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Fait à Vendôme,
Le 23 mai 2008

Le Président du Conseil de surveillance

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et / ou actuarielles. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans l'annexe à la note 3.2.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans l'annexe à la note 3.2.

Nous nous sommes assurés que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres confirmée par la société, ainsi que de la capacité de la société à conserver ces titres sur une durée conforme à son intention de détention.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

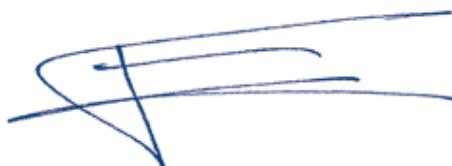
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie, le 9 juin 2008

Le Commissaire aux comptes

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2007

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2006
1 Primes	+	79 731	51 169	28 562	29 713
1a Primes	+	77 457	51 175	26 282	28 284
1b Variation de primes non acquises	+/-	2 274	-6	2 280	1 429
2 Produits des placements alloués	+	2 684		2 684	2 580
3 Autres produits techniques	+	-		-	8
4 Charges des sinistres		58 574	35 796	22 778	27 315
4a Prestations et frais payés	-	56 886	32 665	24 221	24 195
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	1 688	3 131	-1 443	3 120
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	916		916	-164
6 Participation aux résultats	-	-		-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		19 645	12 627	7 018	4 609
7a Frais d'acquisition	-	14 028		14 028	12 938
7b Frais d'administration	-	5 617		5 617	3 950
7c Commissions reçues des réassureurs	+		12 627	-12 627	-12 280
8 Autres charges techniques	-	677		677	1 062
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	32		32	37
Résultat technique non vie		2 571	2 746	-175	-558

2

COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations 2007	Opérations 2006
1	Résultat technique non vie	-175	- 558
3	Produits des placements	3 809	4 854
3a	Revenu des placements	+ 1 282	1 535
3b	Autres produits des placements	+ -	2
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	+ 2 527	3 317
4	Produits des placements alloués	+	-
5	Charges des placements	418	1 625
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 98	99
5b	Autres charges des placements	- 304	473
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	- 16	1 053
6	Produits des placements transférés	- 2 684	2 580
7	Autres produits non techniques	+ 12	3
8	Autres charges non techniques	-	-
9	Résultat exceptionnel	-32	- 270
9a	Produits exceptionnels	+ 976	1 860
9b	Charges exceptionnelles	- 1 008	2 130
10	Participation des salariés	- 132	481
11	Impôt sur les bénéfices	-	-
12	Résultat de l'exercice	380	- 658

Bilan au 31 décembre 2007

1 ACTIF

31/12/07

31/12/06

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	450	275
3 Placements	67 880	70 840
3a Terrains et constructions	1 890	1 964
3b Placements dans des entreprises liées	4 465	4 467
3c Autres placements	60 136	62 998
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 389	1 411
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	57 039	53 907
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	57 039	53 907
5e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	17 447	18 198
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	14 863	15 929
6aa Primes restant à émettre	1 866	2 158
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	12 997	13 770
6b Créances nées d'opérations de réassurance	20	26
6c Autres créances :	2 564	2 243
6ca Personnel	4	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	-	-
6cc Débiteurs divers	2 560	2 243
7 Autres actifs	3 087	2 486
7a Actifs corporels d'exploitation	690	797
7b Comptes courants et caisse	2 397	1 689
8 Comptes de régularisation - Actif	3 222	3 972
8a Intérêts et loyers acquis non échus	616	595
8b Frais d'acquisition reportés	2 353	3 124
8c Autres comptes de régularisation	253	253
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	149 125	149 679

1 Capitaux propres	20 369	19 989
1a Capital appelé	15 200	15 200
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	4 641	4 641
1e Report à nouveau	148	806
1f Résultat de l'exercice	380	- 658
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	114 266	113 905
3a Provisions pour primes non acquises non vie	15 258	17 532
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provisions pour sinistres non vie	97 014	95 326
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	515	483
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	1 479	563
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	543	904
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
7 Autres dettes	13 361	14 600
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 861	3 540
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	3 941	4 793
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	4 559	6 267
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	2
7ec Personnel	260	390
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 109	1 161
7ee Créanciers divers	3 190	4 714
8 Comptes de régularisation - Passif	586	282
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	149 125	149 679

Annexe aux comptes 2007

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Les éléments importants de l'activité de MGA sont relatés au rapport de gestion. Revenons ici sur les principaux :

- MGA poursuit la réorganisation et la modernisation de son réseau d'agents généraux, de ses produits, de son image, pendant qu'avec les équipes de Monceau assurances dommages, l'ensemble des méthodes et procédures est repensé et formalisé.
- Dans le domaine de la distribution, 6 agents généraux ont pris leur retraite ou ont été révoqués ; un seul a été remplacé dans l'année, un autre début 2008, par des agents sélectionnés sur des critères de dynamisme et de compétence, tant en assurance lard qu'en vie ; 4 portefeuilles d'agents sortis en 2007 ont été transférés à des agents généraux en place.
- Parallèlement, toute confiance étant désormais perdue, et après avoir mis fin à la convention de courtage qui liait la société à l'Ocam, en Nouvelle-Calédonie, depuis 1977, les parts de la société ont été cédées à Gras Savoye désormais majoritaire au sein du cabinet.
- L'exercice a souffert de mali de liquidations compensés par le versement exceptionnel d'une commission de réassurance de 1,5 million d'euros.
- Sur proposition de l'Administrateur des Gie du groupe Monceau Assurances, les adhérents ont accepté un changement de calcul résidant dans l'harmonisation des clés de répartition. Cette opération, désormais plus simple et transparente, conduit à une augmentation de la part de frais généraux prise en charge par Monceau Générale Assurances, de 2 371 milliers d'euros.
- L'exercice 2007 fait apparaître un bénéfice de 380 k€.
- La perte de 2006, de 658k€, a été portée au report à nouveau.
- La société dispose au 31 décembre 2007 d'une marge de solvabilité constituée de 20 369 milliers d'euros pour une marge réglementaire requise de 8 423 milliers d'euros ; parallèlement, les engagements réglementés font apparaître un excédent de couverture de 6 401 k€.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation
- prudence
- non-compensation
- spécialisation des exercices
- permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-181 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés

des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour le montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des Assurances.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, constituée en franchise d'impôt, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes

gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières.

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3%).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable,

une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à MGA
- Frais généraux issus de la répartition des frais des Gie auxquels adhère MGA

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apéritif, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du « terme », de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA désireuse de mettre fin à la convention rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général

d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31/12/2007, MGA aurait dû rembourser 5 196 milliers d'euros à la MCR.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	201	-	-	201
Constructions	2 199	-	-	2 199
Sous-total	2 400	-	-	2 400
Parts de sociétés immobilières non cotées	4	-	1	3
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	4	-	1	3
TOTAL BRUT	2 404	-	1	2 403

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions	440	73	-	513
Sous-total	440	73	-	513
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	440	73	-	513

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	201	201
Constructions	1 759	1 686
Sous-total	1 960	1 887
Parts de sociétés immobilières non cotées	4	3
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	4	3
TOTAL NET	1 963	1 890

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	4 467	-	3	4 464
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	4 467	-	3	4 464

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	4 467	4 464
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL DES PROVISIONS	4 467	4 464

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2007

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	23 333	25 931	29 328	19 936
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	38 864	3 145	2 473	39 536
Prêts et avances sur polices	467	50	194	323
Autres placements	334	8	-	342
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 411	-	22	1 389
TOTAL BRUT	64 409	29 134	32 017	61 526

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	-	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	23 333	19 936
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	38 864	39 536
Prêts et avances sur polices	467	323
Autres placements	334	342
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 411	1 389
TOTAL NET	64 409	61 526

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2006
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	2 403	1 890	2 714	1 964
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	4 471	4 471	5 751	4 472
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	19 929	19 929	19 736	22 828
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	500	500	500	1 000
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	38 172	38 453	35 825	38 086
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	9	9	9	16
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	314	314	314	451
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	1 389	1 389	1 389	1 411
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	343	343	370	334
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	67 530	67 298	66 608	70 562
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	38 172	38 453	35 825	37 460
- placements évalués selon l'article R 332-20	29 357	28 844	30 831	34 690
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	67 251	67 019	66 351	71 682
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	278	278	305	468

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2006			2007		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	70 927	70 840	72 151	67 530	67 881	66 608
Amortissement de Surcote	-	3	-	-	3	-
Amortissement de Décote	-	282	-	-	586	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	70 927	70 561	72 151	67 530	67 298	66 608

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2006
Immeubles d'exploitation	2 403	1 890	2 714	1 964
Droits réels	2 400	1 887	2 651	1 960
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	3	3	63	4
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	2 403	1 890	2 714	1 964

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste «Terrains et constructions».

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Valeur de remboursement	31 961	32 535
Valeur nette	38 086	38 453
SOLDE NON AMORTI	-6 125	-5 918

4.1.5

Créances au 31 décembre 2007

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	2 158	1 866	1 866	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	13 770	12 997	12 997	-
Créances nées d'opérations de réassurance	26	20	20	-
Autres créances	2 243	2 564	2 564	-
Total	18 198	17 447	17 447	-

4.1.6

Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Intérêts courus non échus	595	616
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	3	2
Autres	3 374	2 603
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	3 972	3 221

4.1.7

Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences Immobilier	Société civile Immobilière	99,78%	1	33	6	-48	-	298	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75008 Paris Société d'Assurance vie	Société Anonyme	20,64%	4 465	22 375	19 302	272	-	45	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2007
Capital appelé	15 200	-	-	15 200
Réserves de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	4 641	-	-	4 641
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous-total	19 841	-	-	19 841
Report à nouveau	806	-	658	148
Résultat de l'exercice	- 658	1 038	-	380
TOTAL	19 989	1 038	658	20 369

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/07	31/12/06
Dommmages Corporels individuels	150	23	4
Dommmages Corporels collectifs	138	-	-
R.C Automobile	2 677	844	257
Dommmages Automobile	3 961	-	-
Dommmages aux biens des particuliers	4 382	-	-
Dommmages aux biens des professionnels	1 550	-	-
Dommmages aux biens agricoles	425	-	-
Catastrophes naturelles	820	-	-
Responsabilité Civile	487	-	-
Pertes pécunières	-	-	-
Assistance	372	-	-
Divers	79	-	-
Transport	212	-	-
Dommmages construction	-	-	-
R.C construction	-	-	-
Acceptations	-	-	-
Total	15 253	867	261

4.2.4

Évolution au cours des quatre derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2003	2004	2005

Exercice 2005			
Règlements	34 032	44 086	27 277
Provisions	5 895	14 979	28 697
Total charge de sinistres	39 927	59 065	55 974
Primes Acquisées	58 405	82 897	82 618

Ratio S/P	68%	71%	68%
-----------	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2003	2004	2005	2006

Exercice 2006				
Règlements	35 293	46 977	45 893	26 095
Provisions	7 768	12 734	13 705	31 875
Total charge de sinistres	43 061	59 711	59 598	57 970
Primes Acquisées	58 492	82 857	81 692	82 934

Ratio S/P	74%	72%	73%	70%
-----------	-----	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2003	2004	2005	2006	2007

Exercice 2007					
Règlements	37 036	48 450	50 925	42 028	25 966
Provisions	8 425	10 723	7 527	19 450	23 028
Total charge de sinistres	45 461	59 173	58 452	61 478	48 994
Primes Acquisées	58 663	83 189	82 086	82 753	79 018

Ratio S/P	77%	71%	71%	74%	62%
-----------	-----	-----	-----	-----	-----

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2007			2006
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net

Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	90 761	53 907	36 854	33 722
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	27 186	16 831	10 355	8 544
Provision pour sinistres à la clôture	69 347	43 870	25 477	22 982
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	-5 772	-6 794	1 022	2 196

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Reprise de PRE

Néant.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Retraite	-	-
Risques et Charges	904	542
TOTAL	904	542

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 540	4 861	4 861	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 793	3 941	3 941	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	6 265	4 559	4 559	-
Total	14 598	13 361	13 361	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	282	586
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	282	586

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2006	2007
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	390	260
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	194	197
État		
Taxes	648	590
Autres charges à payer	319	322
Autres charges à payer	4 714	3 190
TOTAL	6 265	4 559
Produits à percevoir	2006	2007
Personnel	-	4
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	2 243	2 560
TOTAL	2 243	2 564

4.3

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	4 619	3 696
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	225	253
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	4 844	3 949
Engagements reçus	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Comptes gagés par les réassureurs	56 210	57 238
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	56 210	57 238

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

Total	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	(31)	(34)	(35)	(36)	Total Directes	Acceptations
Primes acquises	938	12 379	15 538	20 780	14 282	5 647	2 147	2 668	1 837	140	1 141	189	705	-	1 061	79 452	281
Primes	930	12 373	15 037	20 232	13 364	5 598	2 122	2 587	1 867	162	1 148	2	696	-	1 061	77 179	280
Variation de primes non acquises	-8	-6	-501	-548	-918	-49	-25	-81	30	22	7	-187	-9	-	-	-2 273	-1
Charges de prestations	92	7 845	23 315	13 467	10 739	3 329	981	58	1 111	-8	502	-7	261	-300	-1 913	59 472	49
Prestations et frais payés	830	7 991	13 329	12 838	11 959	4 816	1 241	404	928	53	555	1	602	527	730	56 804	81
Variation des provisions pour prestations	-738	-146	9 986	629	-1 220	-1 487	-260	-346	183	-61	-53	-8	-341	-827	-2 643	2 668	-32
Soide de souscription	20 212	4 534	-7 777	7 313	3 543	2 318	1 166	2 610	726	148	639	196	444	300	2 974	19 980	232
Frais d'acquisition	166	2 186	2 744	3 669	2 522	997	379	471	324	25	201	33	124	-	187	14 028	-
Autres charges nettes de gestion	6 293	74	1 231	1 646	1 131	447	170	211	146	11	90	15	56	-	84	6 293	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	20 321	3 167	3 975	5 315	3 653	1 444	549	682	470	36	291	48	180	-	271	20 321	-
Produits nets des placements	2 683	82	1 396	123	292	105	29	17	124	4	-	-	9	118	274	2 669	14
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soide financier	2 683	96	1 396	123	292	105	29	17	124	4	-	-	9	118	274	2 669	14
Part des réassureurs dans les primes acquises	51 171	7 858	9 875	13 188	9 015	3 834	1 420	2 662	1 191	110	732	1	439	-	322	51 171	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	32 665	4 697	7 409	7 339	7 038	3 095	742	384	547	48	298	-	343	165	85	32 665	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	3 132	-265	7 603	332	-988	-1 251	-173	-333	275	-34	-33	-1	-137	28	-1 452	3 132	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	12 625	2 042	2 406	3 265	2 176	725	340	959	275	26	199	-	105	-	9	12 625	-
Soide de réassurance	-2 749	-1 384	7 543	-2 252	-789	-1 265	-511	-1 652	-94	-70	-268	-2	-128	193	-1 680	-2 749	-
Résultat technique	-175	298	-2 813	-131	-607	-286	135	293	286	46	80	146	145	611	1 297	-421	246
Hors compte																	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	15 259	138	2 678	3 961	4 382	1 550	425	820	487	77	371	3	212	-	-	15 255	4
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	17 533	144	3 179	4 509	5 300	1 599	450	901	457	55	364	190	221	-	-	17 528	5
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	97 016	3 564	49 811	4 194	9 092	3 772	1 062	771	4 936	128	9	-	370	3 312	11 889	96 541	475
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	95 326	4 320	40 410	3 565	10 312	5 259	1 322	1 117	4 784	189	62	8	711	4 139	14 532	94 818	508
Autres provisions techniques à la clôture	1 991	22	842	-	-	-	-	-	376	-	-	-	-	-	-	1 852	139
Autres provisions techniques à l'ouverture	1 045	4	257	-	-	-	-	-	345	-	-	-	-	-	-	907	138

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 2 684 milliers d'euros a été transféré du compte non technique au compte technique.

5.2 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts	-
Frais externes de gestion	82
Frais internes	16
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	98
Amortissement des différences de prix de remboursement	305
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	305
Moins-values réalisées	16
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	16
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	419

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	26
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	1 256
Revenus des placements	1 282
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	-
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts et produits financiers divers	511
Autres produits de placements	511
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	2 016
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	2 016
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	3 809
NET	3 390

5.3 Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres Charges techniques	TOTAL
Charges externes	725	1 010	525	82	194	2 536
Charges internes	933	2 113	571	16	381	4 014
Dotations aux amortissements et aux provisions	59	108	30	-	102	299
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 717	3 231	1 126	98	677	6 849

5.4 Charges de personnel

	2006	2007
Salaires	-	65
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	-	30
Autres	-	-
TOTAL	-	95

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2007
Produits exceptionnels	
Indemnités Compensatrices	492
Cession d'éléments d'actif	13
Divers	90
Reprise provisions risques & charges	381
Total	976
Charges exceptionnels	
Indemnités Compensatrices	719
Cession d'éléments d'actif	9
Divers	222
Dotation provisions risques & charges	57
Total	1 007
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 31

5.6 Primes brutes émises

	2006	2007
primes d'assurance directe en France	80 810	77 457
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	80 810	77 457

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2 Combinaison des comptes

Les comptes sociaux de l'entreprise sont intégrés dans la combinaison des comptes effectuée par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle à laquelle adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui détient 99,998% du capital de la société.

6.3 Mandats

Guy Beaumont	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant
Serge Benard	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant
Jean-Pierre Bosset	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Représentant permanent de Monceau Investissements Immobiliers au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant

Philippe Charté	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
Robert Choplin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) Administrateur de la Mutuelle centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
François Cochet	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de l'Etoile</p>
Michel Cornet	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
Bernard Desrousseaux	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Membre du Conseil de surveillance de la Vermandoise de sucreries (société anonyme) ▪ Administrateur de la Sucrierie de Toury ▪ Administrateur du GILSOM ▪ Représentant permanent du GILSOM au Conseil d'administration des sociétés Immosomme, Sacis, Immobilière de Péronne, Somme Habitat Service <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Membre du Conseil de surveillance de la SCPI Valeur Pierre 6</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de la Ciam (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-Président et Secrétaire du Conseil d'administration de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Vice-Président et Secrétaire du Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur et Secrétaire du Conseil d'administration de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle)

Gilles Dupin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Immobiliers au Conseil d'administration de Cyberlibris (société anonyme) ▪ Administrateur de la société April Group <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au sein du Conseil d'administration de la SICAV Centrale Court Terme. ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au sein du Conseil d'administration de la SICAV Norden <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Directeur général de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
Anne-Cécile Martinot	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <p>Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <p>Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
Bernard Petipierre	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <p>Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <p>Néant</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de la société immobilière de l'Union nationale de la propriété immobilière ▪ Vice-Président de l'Union nationale de la propriété immobilière ▪ Vice-Président de la Chambre syndicale des propriétaires de Lyon
Jean-Marc Poisson	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <p>Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <p>Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <p>Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au sein du Conseil d'administration de la Ciam</p>
Henri Saint Olive	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du conseil d'administration de la Banque Saint Olive ▪ Président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie ▪ Président du conseil d'administration de ENYO ▪ Membre du conseil de surveillance de ProdiTh ▪ Administrateur de Vinci ▪ Membre du conseil de surveillance de EURAZEO <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <p>Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de la Ciam (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur du Centre hospitalier Saint Joseph et Saint Luc ▪ Administrateur de l'association de l'hôpital Saint Joseph

Emmanuel Sales	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de la société Financière de la Cité ▪ Directeur général de la société Financière de l'Obélisque ▪ Vice-Président du Conseil de Surveillance de Finaltis <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Assurances</p>
Paul Tassel	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances Mutuelles Associées au Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de Monceau Assurances Mutuelles Associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président et directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice Président du groupe Pasteur Mutualité ▪ Administrateur de la Ciam ▪ Vice-Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice Président du groupe Pasteur Mutualité ▪ Administrateur de la Ciam
Jean-Pierre Thiolat	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Président du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Président du conseil de surveillance de Thiolat SAS Administrateur de Thiolat Développement SA</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Vice Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) Vice Président de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle)</p>

6.4

Actionnariat

Mutuelle Centrale de Réassurance	997.359 actions soit	99,9986 %
Monceau Investissements Immobiliers	2 actions soit	0,0002 %
Capma & Capmi	1 action soit	0,0001 %
Monceau Retraite & Épargne	1 action soit	0,0001 %
Union des Mutuelles d'Assurance Monceau	1 action soit	0,0001 %
Domaine de Molières	1 action soit	0,0001 %
Guy Beaumont	1 action soit	0,0001 %
Serge Benard	1 action soit	0,0001 %
Robert Choplin	1 action soit	0,0001 %
François Cochet	1 action soit	0,0001 %
Michel Cornet	1 action soit	0,0001 %
Philippe Charté	1 action soit	0,0001 %
Bernard Petipierre	1 action soit	0,0001 %
Henri Saint Olive	1 action soit	0,0001 %
Emmanuel Sales	1 action soit	0,0001 %
Jean-Pierre Thiolat	1 action soit	0,0001 %

Nature des Indications	Exercices concernés				
	2003	2004	2005	2006	2007
Capital en fin d'exercice					
Capital social	15 200	15 200	15 200	15 200	15 200
Nombre des actions ordinaires existantes	997 375	997 375	997 375	997 375	997 375
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	61 659	82 560	83 600	80 810	77 457
Résultat avant impôts et participation des salariés	2 909	130	1 174	-177	511
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Participation des salariés au titre de l'exercice	153	183	389	481	131
Résultat après impôts et participation des salariés	2 756	-53	786	-658	380
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	2,763	-0,053	0,788	-0,660	0,381
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	60	58	47	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 742	2 171	1 534	-	65
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales etc.)	802	823	773	-	30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2008

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 379.807,40 euros au compte report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-86 et suivants du Code du commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Jean-Pierre Thiolat.

Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. François Cochet.

Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Bernard Petitpierre.

Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Septième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence susceptibles d'être répartis entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours à 25.000 euros .



mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Générale Assurances

Société anonyme d'assurance à directoire et conseil de surveillance au capital de 15 200 000 €

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355 000 40

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - B.P. 10217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com